



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2022

Le mardi 5 juillet 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 30 juin et affichée

Ordre du jour

- **Travaux en cours :**
 - Extension de la Maison de Santé
 - Aménagement de la rue des Hauts d'Izé
- **Projet en cours :**
 - Mutation de la bibliothèque en médiathèque
 - Aménagement du Parc de la Chavaigne
 - **Enfance Jeunesse :** Tarification des services périscolaires
 - **Personnel communal :** Modification du tableau des effectifs
 - **Urbanisme- foncier :**
 - Projet d'implantation d'une station de lavage
 - Acquisition Parcelle B 675 – Chemin de la source
 - Acquisitions Parcelles L097 et L550

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; M. DUFEU Jean Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. PIPARD Vincent.

M. DUFEU Jean Pierre a donné pouvoir à Mme DOURDAIN Laurence

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

Après l'approbation du procès-verbal de la séance du 17.05.2022, le Maire présente à l'assemblée une étude comparative de la situation budgétaire et financière des 46 communes de l'agglomération, réalisée par Vitré Communauté.

De manière synthétique, en ce qui concerne Val d'Izé, on peut relever :

- une réduction du délai de désendettement (4,4 ans en 2020)
- un montant plutôt élevé des recettes de fonctionnement issues du produit des services et des dépenses de fonctionnement liées au personnel,
- un montant relativement modeste des recettes fiscales,
- un taux de taxe d'aménagement plutôt faible 1% , mais aucune exonération.

Le Maire indique que ces données servent de base aux discussions en cours au niveau de l'agglomération pour l'élaboration du nouveau pacte financier.

❖ Travaux en cours

Extension de la Maison de santé

Le Maire informe l'assemblée que le bureau destiné à l'ostéopathe disposera d'une fenêtre au sud ; les travaux de couverture se terminent, l'installation de l'ascenseur et le bardage sont en cours. Les demandes de paiement

vont donc se succéder, et les subventions arrivent par acomptes. De fait, bien que la commune dispose d'une ligne de trésorerie qui pourra, le cas échéant, être utilisée, le Maire suggère, comme prévu au budget, de recourir à l'emprunt.

Toutefois, compte tenu des avenants en cours et du contexte actuel d'augmentation du coût des matériaux, il propose d'emprunter 50 000 euros de plus soit un montant de 350 000, 00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la décision modificative N°1 qui fixe à 350 000 euros le montant de l'emprunt. DELIBERATION 2022 035

Le Maire indique que les établissements bancaires ont, à nouveau, été sollicités, seul le Crédit Mutuel propose des emprunts à taux fixe. A l'unanimité, le conseil municipal invite le Maire à accepter l'offre du Crédit Mutuel sur 20 ans au taux de 2,39%.

Travaux d'aménagement de la rue des Hauts d'Izé

Les derniers enrobés devraient être réalisés fin de semaine 27 ou semaine 28. Le Maire indique que malgré la présence de plateaux, peut-être trop peu inclinés, la vitesse de circulation risque d'être excessive.

Il suggère donc que sur ce secteur, la priorité à droite soit à nouveau la règle. Après échanges, l'assemblée valide cette proposition, une communication et une signalétique seront mises en place.

Si l'expérimentation est concluante, la priorité à droite pourrait être étendue dans le bourg.

❖ Projets à l'étude

Mutation de la bibliothèque en médiathèque

Le Maire informe l'assemblée que suite au dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, l'agent du service instructeur et l'architecte conseil ont sollicité une visite sur site. A l'issue de celle-ci, ils invitent à confier ce projet à un maître d'œuvre et à redéposer le dossier.

Le cabinet Hamelot a transmis une proposition d'honoraires de 10% du montant de travaux avec un minima de 11 000€ HT.

Aménagement du Parc de la Chavaigne

Le Maire rappelle à l'assemblée que le 2 novembre 2021, elle s'était prononcée à la majorité contre le maintien du skate-park à la Chavaigne et que suite à la réunion publique du 30 novembre, elle ne s'était pas exprimée.

Aussi, avant de poursuivre ce projet, le Maire demande aux élus de donner leur avis sur l'installation, derrière l'école Lucie Aubrac, d'éléments en béton pouvant servir à la pratique du skate. Par 17 voix POUR l'installation d'éléments et 3 CONTRE (M. Bouvet, Mme Da Silva Lima, Mme Guemas), les élus décident de maintenir, dans l'aménagement du parc de la Chavaigne, un mini skate-park.

Complexe sportif

Dans le cadre de la réflexion sur le complexe sportif et de ses alentours, un schéma d'aménagement a été transmis au cabinet Bouvier afin qu'il réalise un chiffrage prévisionnel.

En ce qui concerne l'extension du complexe sportif, le cabinet Louvel assurera la maîtrise d'œuvre.

❖ Projet d'implantation d'une station de lavage

Le Maire présente le projet d'implantation d'un centre de lavage, multi-services envisagé par M. Chantebel (Climapac) sur sa propriété ZA du Bourgneuf. La mise en œuvre de ce projet nécessite la cession par la commune d'une partie des parcelles communales L621 et L415 (triangle enherbé).

Après en avoir débattu, par 17 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. Bazin, M. Bouvet, M. Souhard) l'assemblée accepte la cession, au prix qui sera fixé par le service des domaines ; les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. DELIBERATION 2022 036

❖ Acquisitions foncières

Comme évoqué lors des séances précédentes, sur proposition du maire l'assemblée accepte à l'unanimité :

- l'acquisition de la parcelle B675 (fossé Chemin de la source) propriété de M. Jean Claude Neveu, d'une superficie de 1a05, au prix : 0,30 € le m². Les frais d'acte seront à la charge de la commune. DELIBERATION 2022 040
- l'acquisition des parcelles L097 et L550, propriétés des consorts Dufeu, d'une contenance respective de 2415 m² et 4653m², au prix : 1€50le m² ; 2000 € seront versés pour l'achat des peupliers et les frais d'acte seront à la charge de la commune DELIBERATION 2022 037

❖ Tarification des centres de loisirs

Le Maire indique que des parents d'enfants scolarisés à Val d'Izé mais domiciliés dans des communes extérieures renoncent à inscrire leurs enfants aux centres de loisirs du fait d'un tarif trop élevé.

Après en avoir débattu, les élus à l'unanimité décident de maintenir les tarifs actuels et de faire la distinction suivante : Enfants scolarisés à Val d'Izé – Enfants non scolarisés à Val d'Izé. DELIBERATION 2022 041

❖ Personnel communal

Le Maire indique que pour l'encadrement des enfants aux centres de loisirs, 8 postes « CEE Animateur qualifié » et 2 postes CEE « Animateur en cours de qualification » sont ouverts. Or l'équipe d'animation sera composée des 3 agents communaux qualifiés, de 5 animateurs « CEE qualifié » et 3 animateurs stagiaires.

Le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte à l'unanimité, d'ouvrir un 3^{ème} poste CEE en cours de qualification. DELIBERATION 2022 038

Par ailleurs, le Maire indique que deux agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Afin de pouvoir les nommer, un poste doit exister au tableau des effectifs.

L'assemblée décide, à l'unanimité de transformer au

- **05.09.2022 : le poste d'Adjoint territorial animation (34/35°) en un poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} cl (34/35°)**
- **au 15.09.2022 : le poste de Rédacteur (35/35°) en un poste de Rédacteur principal 2^{ème} cl (35/35°).**

DELIBERATION 2022 039

En outre suite à la suppression d'une classe en septembre 2021, il convient, en accord avec l'agent concerné, de passer la durée hebdomadaire du poste d'adjoint d'animation de 33/35 à 30/35 heures, au 01.09.2022

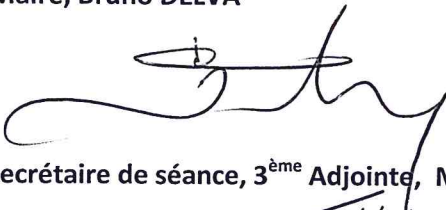
Le Maire informe l'assemblée que suite au départ en retraite de Rémi ORY au 30 juin dernier, Maurizio COFONE, intégrera les services le 7 juillet et que Vanessa PEAN ELVIRA gestionnaire du Relais petite Enfance a demandé une mutation à la ville de Rennes, un recrutement est donc à nouveau en cours.

Affaires diverses :

- **Centre culturel :** Remplacement du chauffe-eau pour un coût de 2178 euros TTC,
- **Acquisition d'une fourche :** Présentation d'un modèle 6 doigts au prix de 996 € TTC,
- **Argent de poche :** Du 27 juin au 13 juillet, une vingtaine de jeunes ont participé aux chantiers de déménagement des archives municipales vers la salle des cartes, d'entretien du mobilier du centre culturel, de la salle du Tertre, de l'école Lucie Aubrac ; d'entretien des espaces verts.
- **Festivités pour la Fête Nationale** organisées le vendredi 22 juillet
21h00 : Concert organisé par Musical'Izé « La belle famille », buvette,
22h00 : Animation prévue par le Comité des Fêtes « Loto-bourse »,
23h15 : Feu d'artifice géré par la commune,
- **Forum des associations :** le samedi 3 septembre de 10h00 à 13h00.

Procès-verbal arrêté le mercredi 14 septembre 2022

Le Maire, Bruno DELVA



La secrétaire de séance, 3^{ème} Adjointe, Maryse HUCHET

